

ATTESTATION REGLEMENTAIRE D'ENTRETIEN

Système thermodynamique d'une puissance nominale comprise entre 4 kW et 70 kW

MODELE INDICATIF NON OFFICIEL - Ce document vierge ne vaut pas attestation. Il ne devient un justificatif qu'après avoir été adapté à l'installation, entièrement renseigné, daté et signé par la personne ayant réellement effectué l'entretien.

1. Commanditaire et lieu de l'installation

Nom ou raison sociale	
Adresse du commanditaire	
Adresse de l'installation	
Local ou zone concernée	

2. Identification du système entretenu

Type de système	☐ Climatisation air-air ☐ PAC air-eau ☐ Autre :
Marque et modèle	
Energie / source	
Numéro de série (si possible)	
Date de mise en service (si possible)	
Puissance nominale	 kW - Puissance retenue pour le système : kW
Unités rattachées	Groupe extérieur : Unités intérieures / émetteurs :

3. Visite et intervenant

Date de la visite	 / /
Dernier entretien (si disponible)	 / /
Entreprise	Raison sociale : Adresse et coordonnées :
SIRET (recommandé)	
Personne ayant effectué l'entretien	Nom : Coordonnées :

4. Points contrôlés, mesures et résultats

Cocher uniquement les points applicables au système. Inscrire une valeur, un résultat ou une observation. La mention « non applicable » doit être expliquée lorsque le point pourrait normalement concerner l'installation.

Applicable	Point contrôlé	Résultat, mesure ou observation
☐ Oui ☐ N/A	Températures de l'unité intérieure et de l'unité extérieure ; vérification du bon fonctionnement	Intérieure : °C Extérieure : °C Observation :
☐ Oui ☐ N/A	Fonctionnement de l'inversion de cycle, lorsque la vérification est possible	
☐ Oui ☐ N/A	Enclenchement des appoints	
☐ Oui ☐ N/A	Tensions électriques statiques et dynamiques	Statique : V Dynamique : V Appareil : voir section 5
☐ Oui ☐ N/A	Système aérothermique : échangeur de l'unité extérieure, nettoyage si nécessaire	
☐ Oui ☐ N/A	Système aérothermique : unité intérieure et filtre, nettoyage et dégrassage	
☐ Oui ☐ N/A	Boucle d'eau : contrôle de l'embouement et purge des bulles d'air si possible	
☐ Oui ☐ N/A	Boucle d'eau : pression, circulateurs, filtre et vase d'expansion	Pression : bar Observation :
☐ Oui ☐ N/A	Réseaux accessibles hors volume chauffé ou refroidi : présence et état de l'isolation, lorsque le contrôle est requis	
☐ Oui ☐ N/A	Distribution par air : état des gaines accessibles	
☐ Oui ☐ N/A	Distribution par air : unité intérieure, filtre et désinfection si nécessaire	
☐ Oui ☐ N/A	Distribution par air : fonctionnement du ventilateur	
☐ Oui ☐ N/A	Présence d'un système de régulation automatique de la température	
☐ Oui ☐ N/A	Bon fonctionnement de la régulation : sondes, programmation, consignes et équipements applicables	
☐ Oui ☐ N/A	Vérification d'étanchéité prévue pour l'entretien : voyant de fluide et relevé des pressions sur manomètres, le cas échéant	Entrée compresseur : bar Sortie compresseur : bar Observation :

5. Appareils de mesure utilisés

Appareil n° 1	Nature : Marque et référence :
Appareil n° 2	Nature : Marque et référence :
Autre appareil	Nature, marque et référence :

6. Défaits constatés et actions effectuées

Défauts de fonctionnement constatés	
Actions effectuées pour y remédier	

7. Conseils remis au commanditaire

Bon usage et consommation	
Fluide frigorigène	
Régulation et contrôle de température	
Réseau de distribution / émetteurs	
Amélioration ou remplacement éventuel	

8. Intervention éventuelle sur le circuit frigorifique

Circuit ou fluide manipulé	☐ Non ☐ Oui - Nature de l'opération :
Fiche d'intervention distincte	☐ Non applicable ☐ Remise au détenteur Référence :

9. Validation de l'attestation

Nom de la personne ayant effectué la visite	Date d'établissement / /
Signature de la personne ayant effectué la visite	Cachet de l'entreprise (facultatif)

Références : article R. 224-44-4 du Code de l'environnement et annexes 1 à 3 de l'arrêté du 24 juillet 2020 relatif à l'entretien des systèmes thermodynamiques. Ce modèle pédagogique a été créé comme aide de lecture et de rédaction. Il ne constitue ni un formulaire administratif homologué, ni un avis juridique, ni la preuve qu'une visite a effectivement été réalisée.